Décision 15-DCC-05 du 28 janvier 2015

relative à la prise de contrôle exclusif de 43 fonds de commerce détenus par la société Clin d'OEil par la société Nocibé France Distribution SAS

Posted on: 12 mars 2015 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Sté Nocibé France Distribution
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Sté Clin d'Œil (43 fonds de commerce)

Lire

le texte intégral de la décision
337.58 Ko